

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	1/52

Description du fichier BATI (FF11)

PRESENTATION DU FICHIER BATI

Version du D2 2024
(**structure Léonard REVBA02**)

CARDIF-TAXATION FONCIERE

SI-1D-DFCA

Pour le D2 2021, suppression de l'article 27, qui n'était qu'une recopie de l'article 26

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	2/52

Table des matières

1. Présentation du fichier BATI (FF11)	4
1.1. Structure générale	4
1.2. Structure des articles décrivant un local non revise autre qu'un local industriel : type local PEV	6
1.3. Structure des articles décrivant un local industriel : type local peu	7
1.4. Structure des articles décrivant un local REVISE de TYPE PRP	8
1.5. Structure des articles décrivant un local Revise de type PRD (par appreciation directe)	9
1.6. Enregistrement : Tête de direction (CFBATDIR)	10
1.7. Enregistrement 00 : Tête de local (CFBAT00)	11
1.8. Enregistrement 10 : Article Descriptif du local (CFBAT10)	13
1.9. Enregistrement 21 : Article Descriptif de la PEV, PEU, PRP ou PRD (CFBAT21)	16
1.10. Enregistrement 24 : Article Etablissements industriels (CFBAT24)	19
1.11. Enregistrement 25 : Article Cumul et Etablissements industriels (CFBAT25)	20
1.12. Enregistrement 26 : Article PRD – Locaux révisés évalués par appréciation directe (CFBAT26)	21
1.13. Enregistrement 30 : Article Exonérations (CFBAT30)	23
1.14. Enregistrement 31 : Article Abattement (CFBAT30)	25
1.15. Enregistrement 36 : Article Taxation – bases d'imposition (CFBAT36)	27
1.16. Enregistrement 37 et 38 : Article de calcul intermediaire des bases d'imposition des locaux revises (CFBAT38)	29
1.17. Enregistrement 40 : Article Descriptif d'habitation (DHA) (CFBAT40)	30
1.18. Enregistrement 50 : Article Descriptif professionnel (CFBAT50)	32
1.19. Enregistrement 52 : Article Lissage (CFBAT52)	33
1.20. Enregistrement 53 et 54 : Article Planchonnement Bases (CFBAT53)	34
1.21. Enregistrement 60 : Article Descriptif de dépendances (CFBAT60)	35
2. Annexes	36
2.1. Annexe 1 : Méthode d'évaluation (CCOEVA)	36
2.2. Annexe 2 : Type de local (DTELOC)	36
2.3. Annexe 3 : Construction particulière (CCOPLC)	36
2.4. Annexe 4 : Code nature de local (CCONLC)	37
2.4.1. Correspondance des groupes et sous groupes	39
2.5. Annexe 4 - Catégorie du local	39
2.6. Annexe 5 : Nature de l'occupation (DNATLC)	41
2.7. Annexe 6 : Code nature changement évaluation (DNATCG)	41
2.8. Annexe 7 : Indicateur de présence de bureaux (FBURX)	41
2.9. Annexe 8 : Indicateur imposition OM (GIMTOM)	41
2.10. Annexe 9 : Code affectation (CCOAFF)	42
2.10.1. Code affectation / Méthode d'évaluation / type de local	42
2.11. Annexe 10 - Les coefficients	42
2.11.1. Le coefficient d'entretien	42
2.11.2. Le coefficient de situation générale	43
2.11.3. Le coefficient de situation particulière	43
2.11.4. Le coefficient d'ascenseur (DCRALC)	44
2.12. Annexe 11 : Nature de l'exonération permanente (GNEXPL)	44
2.13. Annexe 12 : Code de l'occupant (CCTHP)	45
2.14. Annexe 13 - Les exonérations temporaires (GNEXTL)	45
2.15. Annexe 14 : Nature de dépendance (CCONAD)	49
2.16. Annexe 15 : Codification de l'état de l'immeuble	50
3. Les Extraits	51
4. Les Bulletins secondaires	52

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	3/52

1. PRÉSENTATION DU FICHIER BATI (FF11)

Le fichier BATI est un fichier séquentiel produit en D2, D4 sous le nom REV.FF11

Caractéristiques techniques

- Enregistrement de longueur fixe : 200 caractères
- Support : Disque
- DSORG : Séquentiel
- Argument de tri : 1 sur 23 (identifiant du local)
28 sur 3 (n° de PEV)
31 sur 5 (code enregistrement et n° d'exonération ou de descriptif)
24 sur 4 (année d'immobilisation, pour les PEU)
36 sur 2 (code collectivité pour les exonérations)

1.1. STRUCTURE GÉNÉRALE

Ce fichier est composé d'enregistrement de structures différentes. Les articles sont individualisés par un code enregistrement en position **31-32**. Les articles présents pour décrire un fichier dépendent du type de local décrit :

PEV = local n'entrant pas dans le champ de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels : il peut être multi-PEV

PEU = local de type établissements industriels (modèle U) : il peut être multi-PEV

PRP = local professionnel entrant dans le champ de la révision : il est mono-PEV

PRD = local professionnel entrant dans le champ de la révision et évalué par appréciation directe : il est mono-PEV

Type d'articles :

L'enregistrement « tête de direction » : Il contient les informations liées à la production du fichier (code département/direction, libellé direction, année de campagne,...)

L'enregistrement « 00 » : Il contient l'indicatif cadastral et l'adresse de la propriété. Sa présence est obligatoire.

L'enregistrement « 10 » : Il contient les données générales du local. Sa présence est obligatoire. Sur cet article, on trouve en position 181 la donnée COTYPLOC indiquant le type de local (cette donnée est implémentée lors du déchargement de MAJIC en fonction du segment sur lequel ont été récupérées les données). Elle donne des indications sur les articles qui seront présents pour cet invariant

L'enregistrement « 21 » : Il contient les données propres à une PEV, une PEU, une PRP ou une PRD.

L'enregistrement « 24 » : Ces enregistrements sont spécifiques aux locaux industriels évalués selon la méthode comptable (type PEU).

L'enregistrement « 25 » : Ces enregistrements comportent la somme des valeurs locatives des enregistrements de type 24 pour une année d'immobilisation donnée. Il en existe donc un par année d'immobilisation pour un local donné

L'enregistrement « 26 » : Ces enregistrements sont spécifiques aux locaux révisés évalués par appréciation directe (type PRD).

L'enregistrement « 30 » : ces articles contiennent les données des exonérations temporaires de la PEV/PEU/PRP/PRD.

L'enregistrement « 31 » : ces articles contiennent les données de l'abattement « MB » relatif aux magasins de centre ville (donc n'existe que pour des PRP).

L'enregistrement « 36 » : Ces articles contiennent les valeurs locatives imposables (pour les locaux non révisés) ainsi que les bases d'imposition de la PEV/PEU/PRP/PRD

L'enregistrement « 37 » : Ces articles contiennent les bases brutes (hors exonérations) des locaux professionnels révisés, après application des coefficients de neutralisation

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	4/52

L'enregistrement « 38 » : Ces articles contiennent les bases brutes (hors exonérations) des locaux professionnels révisés, après application des coefficients de neutralisation et ajout du « planchonnement » de base brute (article 54)

L'enregistrement « 40 » : Descriptif de la partie principale habitation (segment DHA) : il est rattaché à une PEV avec un n° de descriptif égal à 'H'. Il peut également être le descriptif de construction accessoire rattachée à la PEV de la partie principale. Son n° de descriptif peut aller de 'HA' à 'HZ'

L'enregistrement « 50 » : Descriptif d'une PRP ou PRD à laquelle il est rattaché.

L'enregistrement « 52 » : pour les locaux révisés, il s'agit du lissage calculé en 2017 et descendu de la PHREV.

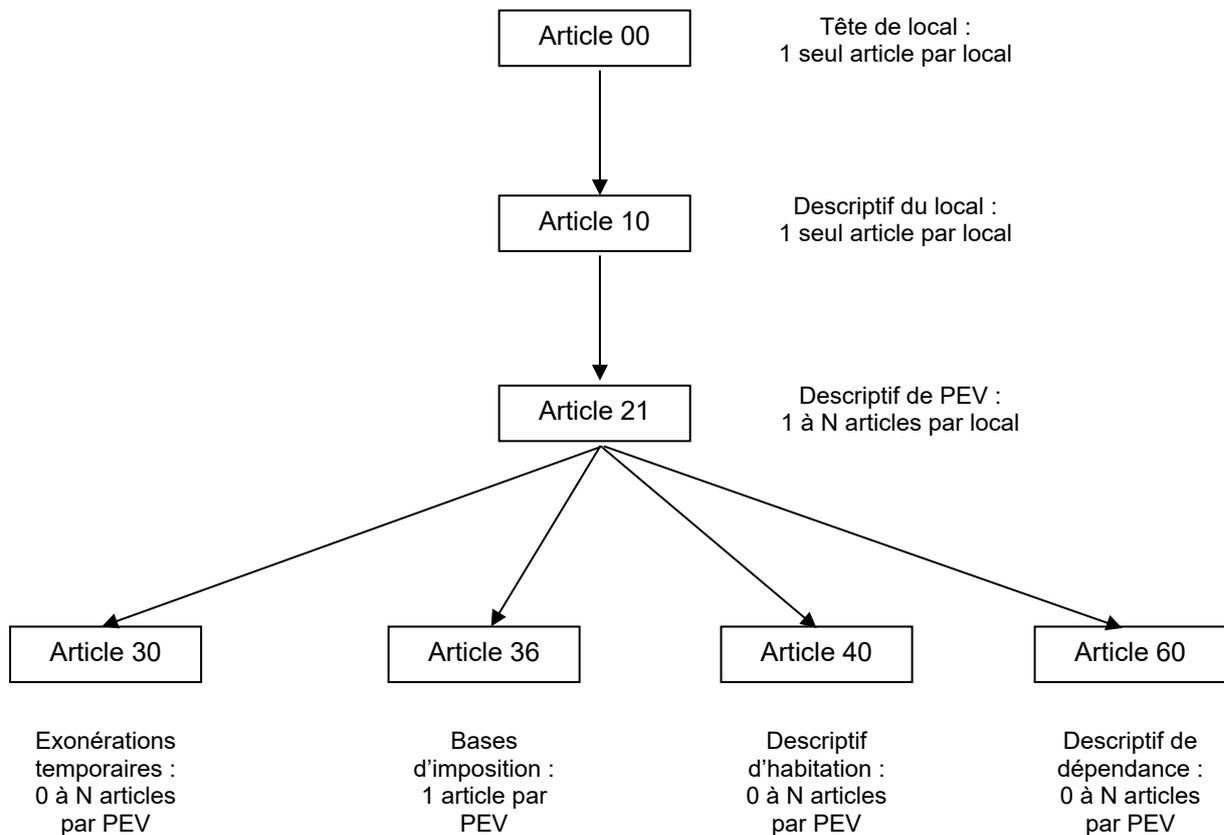
L'enregistrement « 53 » : pour les locaux révisés, il s'agit du « planchonnement » de la base exonérée (calcul lors du déchargement en utilisant les données de planchonnement de base brute et les planchonnement des exonérations encore valides).

L'enregistrement « 54 » : pour les locaux révisés, il s'agit du « planchonnement » de base brute calculé en 2017 et descendu de la PHREV. Pour les PEU de type ART (transformation d'un local commercial en local industriel), il s'agit du pseudo-planchonnement.

L'enregistrement « 60 » : Descriptif de dépendance. Il peut être rattaché à la partie principale ou à une dépendance évaluée distinctement.

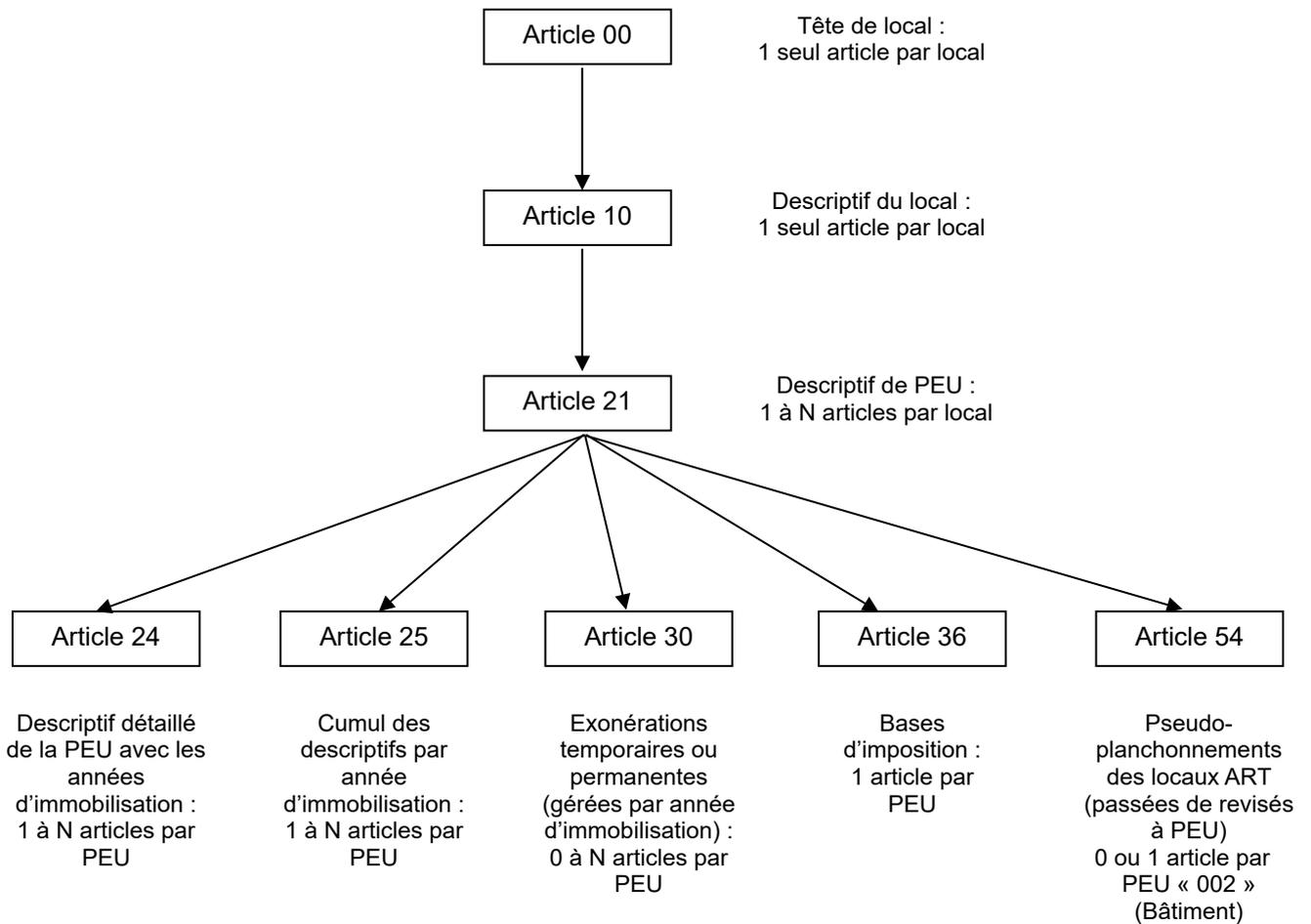
Date 26/06/24 Orcade 73b	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
		REV		FBAT	5/52

1.2. STRUCTURE DES ARTICLES DÉCRIVANT UN LOCAL NON REVISE AUTRE QU'UN LOCAL INDUSTRIEL : TYPE LOCAL PEV



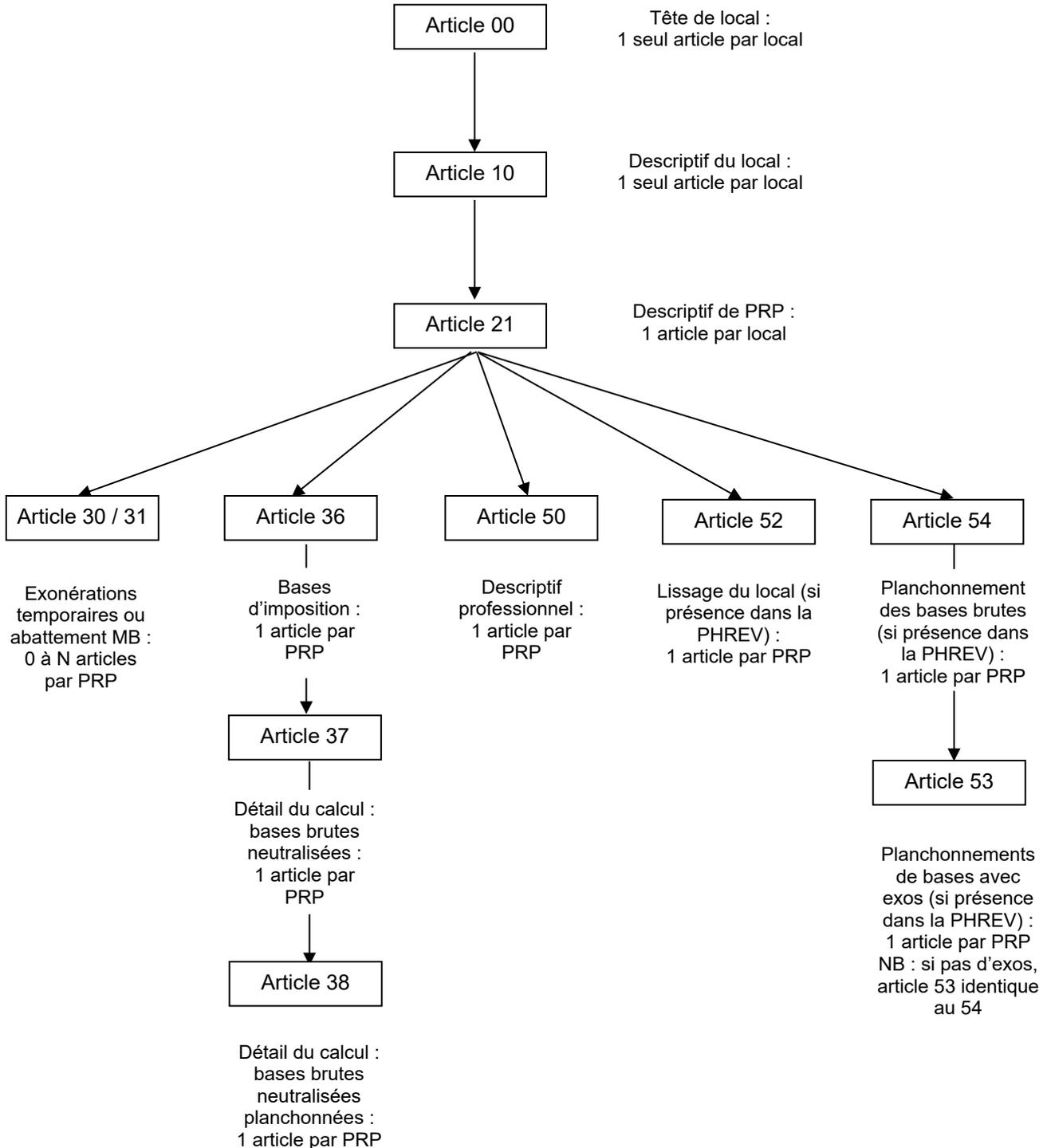
Date 26/06/24 Orcade 73b	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
		REV		FBAT	6/52

1.3. STRUCTURE DES ARTICLES DÉCRIVANT UN LOCAL INDUSTRIEL : TYPE LOCAL PEU



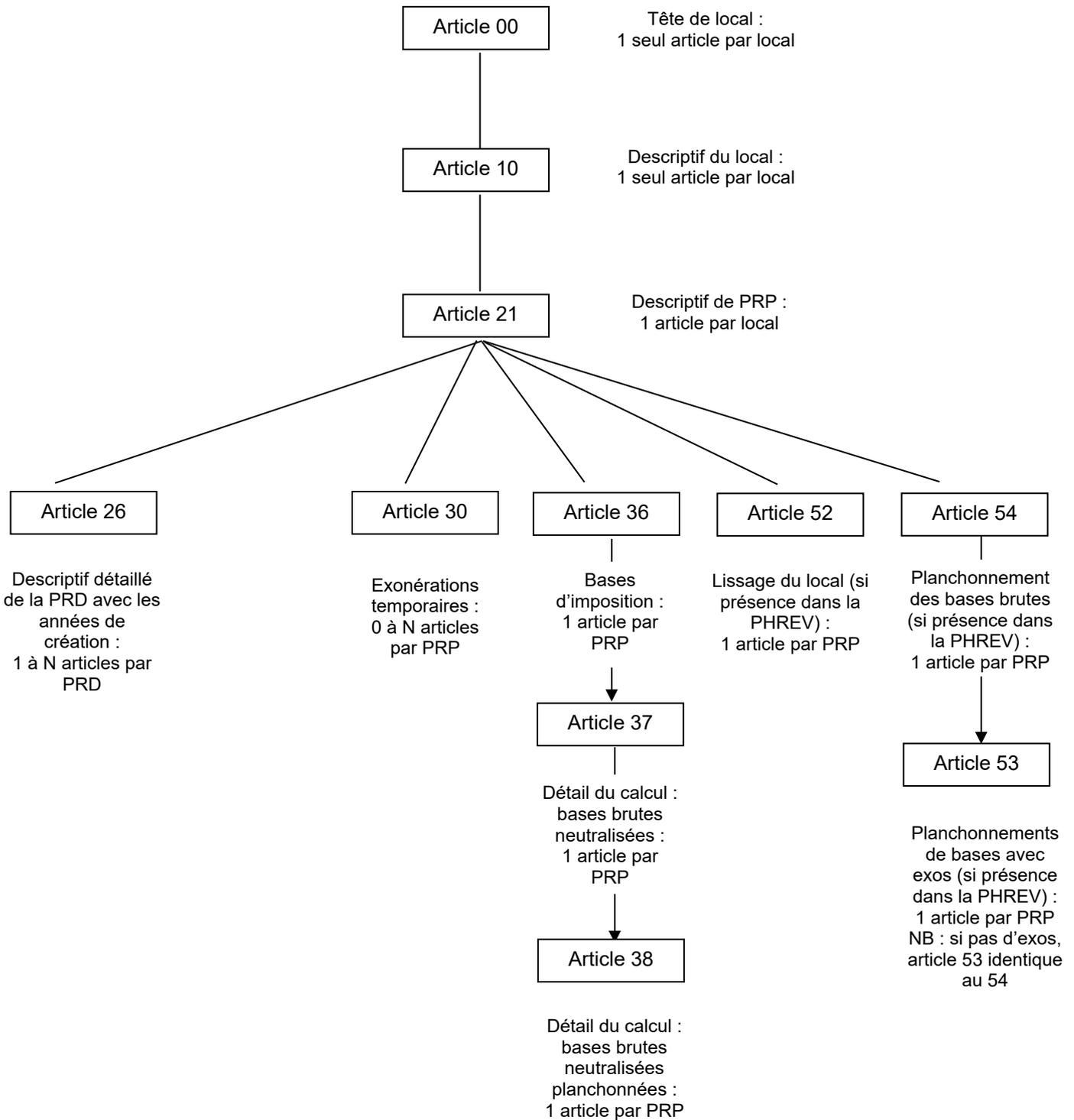
Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	7/52

1.4. STRUCTURE DES ARTICLES DÉCRIVANT UN LOCAL REVISE DE TYPE PRP



Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	8/52

1.5. STRUCTURE DES ARTICLES DÉCRIVANT UN LOCAL REVISE DE TYPE PRD (PAR APPRECIATION DIRECTE)



Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	9/52

1.6. ENREGISTREMENT : TÊTE DE DIRECTION (CFBATDIR)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CCODIR	Code direction	
4	35	32	X	FILLER		Low-value
36	65	30	X	LIBDIR	Libellé de la direction	
66	67	2	X	PARMDAT	Type de restitution	D2 D4 D5
68	75	8	X	JDATPARM	Date de création du fichier	JJMMAAAA
76	77	2	X	VOTEREV	Intégration ou non de la révision	' ' ou 'RV'
78	81	4	X	JANDOC	Année de campagne	AAAA
82	200	119	X	FILLER		

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	10/52

1.7. ENREGISTREMENT 00 : TÊTE DE LOCAL (CFBAT00)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CCODIR	Code direction	
4	6	3	9	CCOCOM	Code de la commune	
7	16	10	X	AINVAR	N° INVARIANT du local. Les trois premiers caractères sont renseignés par le code commune. Ce code est l'ancien code commune pour une commune absorbée.	
17	27	11	X	FILLER		Espace
28	30	3	X	FILLER		Espace
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement	00
33	35	3	X	FILLER		Espace
36	56	21			IDENTIFIANT CADASTRAL	
36	38	3	9	CCOPRE	Code préfixe	
39	40	2	X	CCOSEC	Code section	
41	44	4	X	DNUPLA	N° de plan	
45	45	1	X			
46	47	2	X	DNUBAT	N° de bâtiment	
48	49	2	X	DESC	Escalier	
50	51	2	X	DNIV	Niveau	
52	56	5	X	DPOR	N° de local	
57	66				ADRESSE	
57	60	4	X	CCORIV	Code voie RIVOLI	
61	61	1	X	FILLER	Complément (pour code voie sur 5 caractères)	
62	66	5	X	CCOVOI	Code voie MAJIC2	
67	70	4	X	DNVOIRI	N° de voirie	
71	71	1	X	DINDIC	Indice de répétition	
72	75	4	X	CCOCIF	Code TOPAD de CDIF de rattachement	
16	105	30	X	DVOILIB	Libellé de la voie	
106	106	01	X	CLEINVAR	Clé alphabétique du n° invariant	
107	107	01	X	LOCINC	Code local sans évaluation	I ou Espace
108	117	10	X	ASSIETF	Code SAGES Service Gestionnaire	
118	118	1	X	FILLER		
119	124	6	X	FILLER		
125	127	3	X	CCPPER	code trésorerie	
128	134	7	X	CODIQUE	Code codique TOPAD CIBLE	
135	136	2	X	FILLER		
128	131	04	X	CCOSIE	code-service impôts-des-entreprises	

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	11/52

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
132	136	05	X	TYSE	type d'unité administrative	
137	138	2	X	CRETVE	CR de REVVE sur fiabilité RIVOLI	
139	148	10	X	NUA-PER	NUA perception	
149	158	10	X	NUA-CDIF	NUA service gestionnaire	
159	190	32	X	IDLOC	Identifiant RLOC du local	
191	200	10	X	FILLER		

En rouge : zones modifiées à partir du D2 2024

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	12/52

1.8. ENREGISTREMENT 10 : ARTICLE DESCRIPTIF DU LOCAL (CFBAT10)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CCODIR	Code direction	
4	6	3	9	CCOCOM	Code de la commune	
7	16	10	X	INVAR	N° INVARIANT du local	
17	27	11	X	FILLER		Espace
28	30	3	X	FILLER		Espace
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement	10
33	35	3	X	FILLER		Espace
36	56	21			DESCRIPTIF DU LOCAL	
36	36	1	X	GPDL	Appartenance à un lot de PDL	0 = OUI 1 = NON
37	37	1	X	FILLER		
38	43	6	X	DNUPRO	N° de propriétaire : Groupe sur 1 caractère +N° communal sur 5 caractères	
44	51	8	X	JDATAT	Date de l'acte. Si DNUPRO = Y99999, alors JDATAT =Espace	JJMMSSAA ou Espaces
52	57	6	X	DNUFNL	N° de fonctionnaire logé. Ce n° est attribué si le local est en exonération permanente totale ou partielle et si on est en présence d'un fonctionnaire logé. Ce n° peut être égal à Y99999	
58	58	1	X	CCOEVA	Méthode d'évaluation	cf. annexe 1
59	59	1	X	CCITLV	Code local imposable à la taxe sur les locaux vacants	V ou Espace
60	60	1	X	DTELOC	Type de local	cf. annexe 2
61	62	2	X	GTAUOM	Type de taxe d'ordure ménagère	P RA RB RC RD RE
63	65	3	X	DCOMRD	Coefficient de réduction de la TEOM	'000' ou <= 075
66	66	1	X	CCOPLC	Construction particulière Concerne les locaux dont la parcelle de référence n'est pas une parcelle d'assise	cf. annexe 3
67	68	2	X	CCONLC	Code (Nature de local)	cf. annexe 4
69	77	9	9	DVLTRT	Valeur locative totale retenue totale retenue avant révision	
78	81	4	X	CCOAPE	Code APE, code activité professionnelle du local	Inutilisé, est remplacé par cconac en position 169
82	83	2	X	CC48LC	Catégorie loi de 48 : renseigné si soumis à la loi de 48. Seule la première PEV d'un local peut être soumise à la loi de 48.	2A 2B 2C 3A 3B 4 F 99
84	92	9	9	DLOY48A	Loyer loi de 48 : servi si la catégorie est renseignée	

Date 26/06/24 Orcade 73b	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
		REV		FBAT	13/52

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
93	93	1	X	TOP48A	Top taxation. A zéro si le loyer, après contrôle Cardif, n'est pas soumis à la loi de 48	0 ou 1
94	94	1	X	DNATLC	Nature de l'occupation	cf. annexe 5
95	102	8	X	DNUPAS	N° de passerelle TH(sert à faire la jonction avec la TH)	
103	104	2	X	GNEXCF	Code nature d'exonération ECF (Economiquement Faible). Cette donnée est renseignée si les conditions de niveau local sont remplies	A B C D E F G
105	107	3	9	DTAUCF	Taux d'exonération ECF servi dès lors qu'il y a un code exonération	
108	108	1	X	CCHPR	Top mutation de propriétaire à "*" s'il y a eu mutation dans l'année	
109	112	4	X	JANNAT	Année d'achèvement de construction du bâtiment	
113	114	2	X	DNBNIV	Nombre de niveau	
115	115	1	X	HLMSEM	Top signalant l'appartenance à un propriétaire HLM-SEM	5 ou 6
116	116	1	X	POSTEL	Top signalant l'appartenance à POSTE-TELECOM	X M Y Z
117	118	2	X	DNATCG	Code nature changement d'évaluation N	cf. annexe 6
119	126	8	X	JDATCGL	Date changement évaluation	JJMMSSAA
127	132	6	X	DNUTBS	N° du gestionnaire déclarant à la taxe sur les bureaux. Ce N° est attribué si le top bureaux =1, 3, 5 (DNH). Ce n° peut être à Y99999	
133	141	9	9	DVLTLA	VL totale du local actualisée	
142	145	4	X	JANLOC	Année de création de local	
146	147	2	X	CCSLOC	Code cause création du local	
148	148	1	9	FBURX	Indicateur de présence de bureaux (uniquement en Ile de France)	cf. annexe 7
149	149	1	X	GIMTOM	Indicateur imposition OM	cf. annexe 8
150	151	2	X	CBTABT	Code exonération HLM Zone Sensible	ZT
152	155	4	X	JDBABT	Année début d'exonération ZT	AAAA
156	159	4	X	JRTABT	Année fin d'exonération ZT	AAAA
160	163	4	X	JACLOC	Année d'achèvement de la construction du local	
164	164	1	9	GTOTFC	Indicateur de friches commerciales (TFC)	
165	168	4	9	JPRTF4	Première année imposition à la TFC	
169	173	5	X	CCONAC	Code activité professionnelle du local	
174	174	1	9	TOPREVP	Top local professionnel à réviser	1 si local révisé, 0 sinon
175	177	3	X	CCOIFP	Code IFP	
178	180	3	9	PTAUCF	Taux de réduction ECF (Sifflet)	
181	183	3	X	COTYPLOC	Indicateur type de local (positionné lors du déchargement des bases MAJIC selon le segment sur lequel les données ont été	PEV, PEU, PRP ou PRD

Date 26/06/24 Orcade 73b	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
		REV		FBAT	14/52

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
					trouvées pour le local ou la PEV)	
184	184	1	9	DORGDC	Code origine de la déclaration	1,2,4 ou 5 Cf. annexe 16
185	200	16	X	FILLER		

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	15/52

1.9. ENREGISTREMENT 21 : ARTICLE DESCRIPTIF DE LA PEV, PEU, PRP OU PRD (CFBAT21)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CODIR	Code direction	
4	6	3	9	CCOCOM	Code commune	
7	16	10	X	INVAR	N° invariant du local	
17	27	11	X	FILLER		Espace
28	30	3	X	DNUPEV	n° de la PEV (partie d'évaluation) NB : les locaux révisés sont tous "mono-PEV" donc cette zone est toujours à 001 pour ces locaux	
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement	21
33	35	3	X	FILLER		Espace
36	139				Données de la PEV, de la PEU, de la PRP ou de la PRD	
36	36	1	X	CCOAF	Code affectation	cf. Annexe 14
37	37	1	X	CCOSTB	Code série-tarif bâti. Les valeurs I, O et Q ne sont pas acceptées Zone non servie pour les locaux révisés.	De A à Z
38	39	2	X	DCAPEC	Catégorie non révisée. Elle est renseignée si DTELOC = 1, 2, ou 3 et facultatives si DTELOC =4. Voir tableau en fin de document Zone non servie pour les locaux révisés.	
40	42	3	9	DCETLC	Coefficient d'entretien (Etat de la construction) (9V99) Zone non servie pour les locaux révisés.	cf. Annexe 6
43	45	3	9	DCSPLC	Coefficient de la situation particulière (S9V99) Zone non servie pour les locaux révisés.	cf. Annexe 6
46	49	4	X	CCOCAC	Code catégorie du local Zone uniquement servie pour les locaux révisés.	
50	51	2	X	DNUTRF	Secteur révisé Zone uniquement servie pour les locaux révisés.	
52	54	3	9	DCFLOC	Coefficient de localisation Zone uniquement servie pour les locaux révisés.	
55	60	6	9	DSUPOT	Surface pondérée de la PEV. Toujours servie. La surface du descriptif NAH y est reportée	
61	69	9	9	DVLPER	Valeur locative totale retenue. Elle est égale à DVLDF + la somme des DVLDF2 des enregistrements 30 dont le code collectivités = 'TC' et l'année de retour à imposition > (ou = en D2) à l'année de campagne de. Cette	

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	16/52

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
					zone est exprimée en €. Zone non servie pour les locaux révisés.	
70	78	9	9	DVLPERA (DVLTPPE)	Pour les locaux non révisés, c'est DVLPER en valeur de l'année (après actualisation et revalorisation) exprimée en € Pour les locaux révisés, il s'agit de la donnée DVLTPPE directement récupérée dans MAJIC.	
79	80	2	X	GNEXPL	Nature d'exonération totale permanente	cf. Annexe 15
81	110	30	X	LIBOCC	Nom de l'occupant issu des fichiers TH/TP	
111	111	1	X	CCTHP	code occupant TH ou TP récupéré des fichiers TH/TP	cf. annexe 16
112	112	1	X	RETIMP	Code retour à imposition : Lorsqu'un EXB contient une année de retour à imposition égale à celle de l'année du traitement, Cardif met un 'L' dans cette zone si le retour à imposition concerne au moins une exonération AL/NL/AV/NV sinon un 'R'. En l'absence de retour à imposition la zone est à espace.	
113	115	3	X	DNUREF	N° de parcelle de référence (local type)	
116	116	1	X	GNIDOM	Top permettant de savoir s'il y a imposition ou non. Cette donnée n'est utile que pour les DOM. L'agrégation des VL revalorisées est comparée au seuil communal présent dans le fichier PARAM. Ce traitement est fait au niveau du compte propriétaire.	*, ''
117	119	3	9	DCSGLC	Le coefficient de situation générale traduit la situation de la construction dans la commune (S9V99) Zone non servie pour les locaux révisés.	cf. Annexe 6
120	120	1	X	CCOGRB	Code groupe bâti : C'est une donnée de la révision de 1990 reprise sur cet article car utilisée par CROISIC (TEOM des HLM/SEM)	cf. Annexe 3
121	124	4	X	COCDI	Code CDI TOPAD récupéré du fichier TP	
125	127	3	X	COSATP	Code service TOPAD récupéré du fichier TP	
128	128	1	X	GSATP	Nature du service gérant la TP récupéré du fichier TP : '1 ou 7' SAID '2 ou 8' Inspection spécialisée '3 ou 9' cellule TP	1 2 3 7 8 9 ou espace
129	129	1	X	COLOCV	Indicateur local vacant TP récupéré du fichier TP	
130	138	9	9	DVLTPPEM	VL totale de la PEV majic2 Zone non servie pour les locaux révisés.	
139	141	3	9	DCRALC	Correctif ascenseur (S9V99) Zone non servie pour les locaux révisés.	cf. Annexe 6
142	142	1	X	CAMHUY	Code amendement Huygue	
143	143	1	X	FILLER		
144	144	1	9	TPEVTIOM	Top option TIEOM	

Date 26/06/24 Orcade 73b	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
		REV		FBAT	17/52

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
145	147	3	X	CCORTAR	Code commune origine du tarif Zone non servie pour les locaux révisés	
148	149	2	X	CCORVL	Code réduction de la valeur du local Zone uniquement servie pour les locaux révisés	
150	152	3	9	DTAURV	Taux de réduction Zone uniquement servie pour les locaux révisés	
153	155	3	9	DCMLOC	Coefficient de modulation de la valeur du local Zone uniquement servie pour les locaux révisés	
156	164	9	9	BASEPOT	Base d'imposition potentielle (s'il n'y a pas d'exos) = $DVLP\text{ERA} (DVL\text{TPE}) / 2$ Pour les locaux révisés, il s'agit d'une donnée brute sans application des mécanismes de la révision (neutralisation-planchonnement)	
165	168	4	X	JANCMF	année de début de compensation intégrale	Ajoutée au D22023
169	200	32	X	FILLER		

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	18/52

1.10. ENREGISTREMENT 24 : ARTICLE ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS (CFBAT24)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CCODIR	Code direction	
4	6	3	9	CCOCOM	Code de la commune	
7	16	10	X	INVAR	N° invariant du local	
17	23	7	X	FILLER		espace
24	27	4	X	JANBIL	Année d'immobilisation	
28	30	3	X	DNUPEV	N° de la PEV (partie d'évaluation)	
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement	24
33	35	3	X	DNUDES	N° d'ordre du mouvement	
36	36	1	X	CCOAF	Code affectation : T: terrain B: Bâtiment	T, B
37	37	1	X	FILLER		
38	46	9	S 9	DVLMVT	Valeur locative en valeur de l'année d'immobilisation. Cette zone est signée et peut donc être négative (cas d'une démolition par exemple)	
47	17	1	X	FILLER		
48	51	4	9	JANIMC	Année d'imposition initiale	
52	52	1	X	GD4INF	Indicateur MAJ avant ou après D4 'O' D4 est antérieur à la mise à jour 'N' D4 est postérieur à la mise à jour	
53	56	4	9	JANMVT	Année du mouvement	
57	62	6	9	CCSMVT	Code cause du mouvement	
63	72	10	S 9	MFRIMF	Valeur de l'immobilisation en Francs	
73	82	10	S 9	MEUIMF	Valeur de l'immobilisation en euros	
83	84	2	X	CTYVLT	type de valeur locative : ' ' VL de base normale 'R ' VL connue au moment du basculement 'P ' saisie du CDIF avec VL plancher > VL normale 'A2' abattement de 1/2 sur la VL normale 'A3' abattement de 1/3 sur la VL normale 'S ' cession/démolition pour partie sur une VL de base normale, pour partie sur une VL plancher ou avec abattement	
85	114	30	X	DDSMVT	Description libre du mouvement	
115	200	86	X	FILLER		

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	19/52

1.11. ENREGISTREMENT 25 : ARTICLE CUMUL ET ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS (CFBAT25)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CCODIR	Code direction	
4	6	3	9	CCOCOM	Code de la commune	
7	16	10	X	INVAR	N° invariant du local	
17	23	7	X	FILLER		espace
24	27	4	X	JANBIL	Année d'immobilisation	
28	30	3	X	DNUPEV	N° de la PEV (partie d'évaluation)	
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement	25
33	35	3	X	DNUORD	Numéro d'ordre	
36	36	1	X	CCOAF	Code affectation	T ou B
37	37	1	X	FILLER		
38	46	9	9	TVLMVT	Valeur locative (Somme algébrique de toutes les DVLMVT des enregistrements de type 24 pour une année d'immobilisation donnée)	
47	47	1	X	FILLER		
48	56	9	9	DVLURAN	Valeur locative revalorisée à l'année de production du fichier	
57	57	1	X	FILLER		
58	66	9	9	BASEPOT	Base d'imposition potentielle pour l'année d'immobilisation (=DVLURAN / 2 arrondi à l'euro le plus proche)	
67	200	134	X	FILLER		

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	20/52

1.12. ENREGISTREMENT 26 : ARTICLE PRD – LOCAUX RÉVISÉS ÉVALUÉS PAR APPRÉCIATION DIRECTE (CFBAT26)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CCODIR	Code direction	
4	6	3	X	CCOCOM	Code commune Majic2	
7	16	10	X	INVAR	Commune absorbée + invariant	
17	23	7	X	Filler		
24	27	4	9	JANCRE	Année de création de la PEV	
28	30	3	X	DNUPEC	N° PEV révisée	001
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement	26
33	34	2	X	DNUDRD	N° de descriptif révisé	
35	36	2	X	Filler		
37	46	10	9	MVNPLA	Valeur vénale plancher	
47	47	1	X	Filler		
48	48	1	X	CTYVN	Code type de la valeur locative	
49	52	4	X	Filler		
53	62	10	9	MVNDRD	Montant en € DRD millésimé	
63	64	2	X	Filler		
65	73	9	9	DSUP1	Surface P1	
74	75	2	X	Filler		
76	84	9	9	DSUP2	Surface P2	
85	86	2	X	Filler		
87	95	9	9	DSUP3	Surface P3	
96	97	2	X	Filler		
98	106	9	9	DSUPK1	Surface PK1	
107	108	2	X	Filler		
109	117	9	9	DSUPK2	Surface PK2	
118	200	83	X	Filler		

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	21/52

1.13. ENREGISTREMENT 30 : ARTICLE EXONÉRATIONS (CFBAT30)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CCODIR	Code direction	
4	6	3	9	CCOCOM	Code de la commune	
7	16	10	X	AINVAR	N° invariant du local	
17	23	7	X	FILLER		espace
24	27	4	X	JANBIL	Année d'immobilisation	
28	30	3	X	DNUPEV	N° de la PEV (partie d'évaluation)	
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement	30
33	35	3	X	DNUORD	N° d'ordre de l'exonération	
36	151				Données des exonérations	
36	37	2	X	CCOLLOC	Code collectivité locale 'D' Département 'C' Commune 'GC' Groupement de commune	
38	42	5	9	PEXB	Pourcentage d'exonération temporaire	De 1,00 à 100,00
43	44	2	X	GNEXTL	Nature de l'exonération temporaire	cf. Annexe 8
45	48	4	X	JANDEB	Année de début de l'exonération. Elle représente la première année d'exonération de taxe foncière. Dans ce fichier elle n'est renseignée que si GNEXPL = 'PE' sinon elle est à zéro	
49	52	4	X	JANIMP	Année de retour à imposition	
53	102	50	X	FILLER		
103	182				Données numériques	
103	111	9	9	DVLDIF2	Montant de la valeur locative exonérée. Dans le cas des ECF elle est égale à DVLPER (zone exprimée en euro) Zone non servie pour les locaux révisés	
112	112	1	X	FILLER		
113	121	9	9	DVLDIF2A	DVLDIF2 actualisée et revalorisée (zone arrondie à l'euro) Pour les locaux révisés, il s'agit de la donnée DVLDI2 issu de MAJIC	
122	122	1	X	FILLER		
123	131	9	9	FCEXB2	Fraction de valeur locative exonérée résultant de l'application du pourcentage d'exonération sur le montant saisi de la VL. C'est le montant réel d'exonération pris en compte dans le calcul de la VL imposable (zone arrondie à l'euro). Zone non servie pour les locaux révisés	
132	132	1	X	FILLER		
133	141	9	9	FCEXBA2	FCEXB2 actualisée et revalorisée (zone arrondie à l'€) Pour les locaux révisés, il s'agit de la donnée DVLDI2 (issu de MAJIC) sur	

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	22/52

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
					<i>laquelle le pourcentage d'exonération a été appliqué.</i>	
142	142	1	X	FILLER		
143	151	9	9	RCEXBA2	<p>Revenu cadastral exonéré</p> <p>Pour les locaux non révisés, c'est FCEXBA2 divisée par 2 et arrondie à la dizaine d'€ inférieure</p> <p>Pour les locaux révisés, cette donnée est calculée ainsi : RCEXBA1 + VALPLAF</p> <p>Dans les deux cas, cette donnée est plafonnée en vérifiant que la somme des RCEXBA2, par collectivité, ne peut pas dépasser la base d'imposition "potentielle" du local ou de la PEV (<=> Base d'imposition calculée si aucune exo)</p>	
152	152	1	X	FILLER		
153	161	9	9	RCEXBA1	<p>Donnée servie uniquement pour les locaux révisés.</p> <p>Revenu cadastral révisé exonéré après application du coefficient de neutralisation déterminé pour la collectivité</p>	
162	162	1	X	FILLER		
163	171	9	9	RCEXBA0	<p>Donnée servie uniquement pour les locaux révisés.</p> <p>Revenu cadastral révisé exonéré avant application du coefficient de neutralisation</p> <p>C'est FCEXBA2 divisée par 2 et arrondie à l'€ inférieur</p>	
172	172	1	X	FILLER		
173	182	10	S9(9)	VALPLAF	<p>Donnée servie uniquement pour les locaux révisés.</p> <p>Montant du planchonnement sur la base exonérée neutralisée (issu de la PHREV)</p> <p>Redéfinies en VALPLAFX pour pouvoir le mettre à blanc</p>	
183	183	1	X	FILLER		
184	185	2	X	CCXACT	Activité de création ou de la modification la plus récente du planchonnement de l'exo	Ajouté au D4 2018
186	200	15	X	FILLER		

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	23/52

1.14. ENREGISTREMENT 31 : ARTICLE ABATTEMENT (CFBAT30)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CCODIR	Code direction	
4	6	3	9	CCOCOM	Code de la commune	
7	16	10	X	AINVAR	N° invariant du local	
17	23	7	X	FILLER		espace
24	27	4	X	JANBIL	Année d'immobilisation	
28	30	3	X	DNUPEV	N° de la PEV (partie d'évaluation)	001
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement	31
33	35	3	X	DNUORD	N° d'ordre de l'exonération	
36	151				Données des exonérations	
36	37	2	X	CCOLLOC	Code collectivité locale 'C' Commune 'GC' Groupement de commune	
38	42	5	9	PEXB	Pourcentage d'abattement	De 1,00 à 15,00
43	44	2	X	GNEXTL	Nature de l'abattement	
45	48	4	X	JANDEB	Année de début de l'abattement	
49	52	4	X	JANIMP	Année de retour à imposition	9999
53	102	50	X	FILLER		
103	182				Données numériques	
103	111	9	9	DVLDIF2	0 car les abattements s'appliquent sur la base imposable	
112	112	1	X	FILLER		
113	121	9	9	DVLDIF2A	Correspond à la base imposable de la collectivité (provient de l'article 38 avec ajout du calcul des exonérations)	
122	122	1	X	FILLER		
123	131	9	9	FCEXB2	0 car les abattements s'appliquent sur la base imposable	
132	132	1	X	FILLER		
133	141	9	9	FCEXBA2	Il s'agit de la donnée DVLDIF2A sur laquelle le pourcentage d'abattement a été appliqué.	
142	142	1	X	FILLER		
143	151	9	9	RCEXBA2	= FCEXBA2 car on ne divise pas par 2 vu que l'abattement s'applique sur la base imposable	
152	152	1	X	FILLER		
153	161	9	9	RCEXBA1	0 car les mécanismes atténuateurs ont déjà été appliqués sur la base d'imposition sur laquelle s'applique l'abattement	
162	162	1	X	FILLER		
163	171	9	9	RCEXBA0	0 car les mécanismes atténuateurs ont déjà été appliqués sur la base d'imposition	

Date 26/06/24 Orcade 73b	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
		REV		FBAT	24/52

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
					sur laquelle s'applique l'abattement	
172	172	1	X	FILLER		
173	182	10	S9(9)	VALPLAF	Pas de planchonnement pour les abattements	
183	183	1	X	FILLER		
184	185	2	X	CCXACT	Pas de planchonnement pour les abattements donc pas de code lié	
186	200	15	X	FILLER		

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	25/52

1.15. ENREGISTREMENT 36 : ARTICLE TAXATION – BASES D'IMPOSITION (CFBAT36)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CCODIR	Code direction	
4	6	3	9	CCOCOM	Code de la commune	
7	16	10	X	INVAR	N° invariant du local	
17	23	7	X	FILLER		espace
24	27	4	X	FILLER	High-Value pour les établissements industriels. Sinon 'espace'	
28	30	3	X	DNUPEV	N° de la PEV	
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement	36
33	35	3	X	FILLER		
					Données calculées de taxation	
36	155			RCBCOL	Données de taxation (OCCURS 4) La 1 ^{ère} itération concerne la commune La 2 ^{ème} itération concerne le département La 3 ^{ème} itération concerne la TSE La 4 ^{ème} itération concerne le groupement de communes	
36 66 96 126	44 74 104 134	9	9	VLBAI	Part de valeur locative (en valeur70) imposée pour la collectivité concernée (en valeur 70) Elles est calculée par la différence entre DVLPER et la somme des FCEXB2 des exonérations appliquées sur la collectivité. Zone non servie pour les locaux révisés (donc REDEFINES en VLBAIX pour pouvoir mettre à blanc).	
45 75 105 135	45 75 105 135	1	X	FILLER		
46 76 106 136	54 84 114 144	9	9	VLBAIA	C'est VLBAI actualisée et revalorisée arrondie à l'euro inférieur Zone non servie pour les locaux révisés (donc REDEFINES en VLBAIAX pour pouvoir mettre à blanc).	
55 85 115 145	55 85 115 145	1	X	FILLER		
56 86 116 146	64 94 124 154	9	9	BIPEVLA	Pour les locaux non révisés , elle correspond à BASEPOT (base potentielle d'imposition si pas d'exo) - somme des RCEXBA2 des exonérations de la collectivité Pour les locaux révisés , elle correspond aux bases de l'article 38 (base brute neutralisée-plançonée) - somme des RCEXBA2 des exonérations de la collectivité NB : cette base peut être remise à zéro (par CARDIF ou CROISIC selon cas) en fonction	

Date 26/06/24 Orcade 73b	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
		REV		FBAT	26/52

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
					des exonérations permanentes (GNEXPL ou GNIDOM) présentes sur l'article 21.	
65 95 125 155	65 95 125 155	1	X	FILLER		
156	164	9	9	BATEOM	<p>Base ordures ménagères</p> <p>Pour les locaux non révisés, elle correspond à BASEPOT (base potentielle d'imposition si pas d'exo) - somme des RCEXBA2 des exonérations de la collectivité</p> <p>Pour les locaux révisés, elle correspond à BATEOM bases de l'article 38 (base brute neutralisée-plançonnée) - somme des RCEXBA2 des exonérations de la collectivité "OM"</p> <p>NB : cette base peut être remise à zéro (par CARDIF ou CROISIC selon cas) en fonction des exonérations permanentes (GNEXPL ou GNIDOM) présentes sur l'article 21</p>	
165	165	1	X	FILLER		Espace
166	174	9	9	BAOMECH	Base ordures ménagères écrêtée	
175	180	6	9	MVLTIEOM	Montant TIEOM Redefines en MVTIEOMX	
181	200	20	X	FILLER		Espace

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	27/52

1.16. ENREGISTREMENT 37 ET 38 : ARTICLE DE CALCUL INTERMEDIAIRE DES BASES D'IMPOSITION DES LOCAUX REVISES (CFBAT38)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CCODIR	Code direction	
4	6	3	9	CCOCOM	Code de la commune	
7	16	10	X	INVAR	N° invariant du local	
17	23	7	X	FILLER		espace
24	27	4	X	FILLER	High-Value pour les établissements industriels. Sinon 'espace'	
28	30	3	X	DNUPEV	N° de la PEV	
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement	37 ou 38
33	35	3	X	FILLER		
					Données calculées de taxation	
36	155			RCBCOL	Données de taxation (OCCURS 4) La 1 ^{ère} itération concerne la commune La 2 ^{ème} itération concerne le département La 3 ^{ème} itération concerne la TSE La 4 ^{ème} itération concerne le groupement de communes	
36 66 96 126	55 85 115 145	20	X	FILLER		
56 86 116 146	64 94 124 154	9	9	BIPEVLA	Pour les locaux révisés , elle correspond aux bases brutes neutralisées pour l'article 37 et aux bases brutes neutralisées-planchonnées pour l'article 38	
65 95 125 155	65 95 125 155	1	X	FILLER		
156	164	9	9	BATEOM	Base ordures ménagères Pour les locaux révisés , elle correspond à la base OM brute neutralisée pour l'article 37 et la base OM brute neutralisée-planchonnée pour l'article 38	
165	174	10	X	FILLER		Espace
175	180	6	9	MVLTIEOM	Montant TIEOM Redefines en MVTIEOMX	
181	200	20	X	FILLER		Espace

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	28/52

1.17. ENREGISTREMENT 40 : ARTICLE DESCRIPTIF D'HABITATION (DHA) (CFBAT40)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CODIR	Code direction	
4	6	3	9	CCOCOM	Code de la commune	
7	16	10	X	INVAR	N° invariant du local	
17	27	11	X	FILLER		espace
28	30	3	X	DNUPEV	N° de la PEV (partie d'évaluation)	
31	32	2	X	CCOENR	Code enregistrement	40
33	35	3	X	DNUDES	N° d'ordre du descriptif	' H ',' A ',' HZ'
36	128				Données du DHA	
36	75			AELIHP	Eléments incorporés (occurs 4)	
36 46 56 66	37 47 57 67	2	X	CCONAD	Nature de dépendance	cf. Annexe 19
38 48 58 68	43 53 63 73	6	9	DSUEIC	Surface réelle de la dépendance	
44 54 64 74	45 55 65 75	2	9	DCIMEI	Coefficient de pondération de la dépendance (9V9)	Entre 0,2et 0,6
76	94			AELCHP	Eléments de confort, ils donnent des équivalences superficielles	
76	76	1	X	GEAULC	Présence d'eau	
77	77	1	X	GELELC	Présence d'électricité	
78	78	1	X	GESCLC	Escalier de service (pour mémoire)	
79	79	1	X	GGAZLC	Présence du gaz	
80	80	1	X	GASCLC	Présence d'ascenseur	
81	81	1	X	GCHCLC	Chauffage central	
82	82	1	X	GVORLC	Présence d'un vide-ordures	
83	83	1	X	GTEGLC	Tout à l'égout	
84	85	2	X	DNBBAI	Nombre de baignoires	
86	87	2	X	NBDOU	Nombre de douches	
88	89	2	X	DNBLAV	Nombre de lavabos	
90	91	2	X	DNBWC	Nombre de wc	
92	94	3	9	DEQDHA	Equivalences superficielles	
95	116			AELDHA	Descriptif habitation	
95	96	2	X	DNBPPR	Nombre de pièces principales	
97	98	2	X	DNBSAM	Nombre de salles à manger	

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	29/52

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
99	100	2	X	DNBCHA	Nombre de chambres	
101	102	2	X	DNBCU8	Nombre de cuisines dont la surface est inférieure à 9m ²	
103	104	2	X	DNBCU9	Nombre de cuisines dont la surface est supérieure ou égale à 9m ²	
105	106	2	X	DNBSEA	Nombre de salle d'eau	
107	108	2	X	DNBANN	Nombre de pièces annexes	
109	110	2	X	DNBPDC	Nombre de pièces	
111	116	6	X	DSUPDH	Surfaces des pièces	
117	127			ACAGHP	Caractéristiques générales	
117	118	2	X	DMATGM	Matériaux des gros murs. S'il n'y a qu'un type de matériau utilisé, il y aura un zéro dans le second caractère	cf. annexe 15
119	120	2	X	DMATTO	Matériaux des toitures	cf. annexe 15
121	124	4	X	JANNAT	Année d'achèvement de la construction du bâtiment	
125	125	1	X	DETENT	Etat d'entretien	cf. annexe 15
126	127	2	X	DNBNIV	Nombre de niveaux	
128	200	73	X	FILLER		

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	30/52

1.18. ENREGISTREMENT 50 : ARTICLE DESCRIPTIF PROFESSIONNEL (CFBAT50)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CCODIR	Code direction	
4	6	3	9	CCOCOM	Code de la commune	
7	16	10	X	INVAR	N° invariant du local	
17	27	11	X	FILLER		espace
28	30	3	X	DNUPEV	N° de la PEV (partie d'évaluation)	
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement	50
33	35	3	X	DNUDES	N° ordre du descriptif	
36	44	9	9	DSUPOT	Surface pondérée d'une PEV professionnelle	
45	53	9	9	DSUP1	Surface réelle de la zone 1. La zone 1 comprend toutes les parties principales du local ou de la fraction de local	
54	62	9	9	DSUP2	Surface réelle de la zone 2. La zone 2 comprend toutes les dépendances couvertes du local ou de la fraction de local	
63	71	9	9	DSUP3	Surface réelle de la zone 3. La zone 3 comprend toutes les dépendances non couvertes du local ou de la fraction de local	
72	80	9	9	DSUPK1	Surface Parking 1	
81	89	9	9	DSUPK2	Surface Parking 1	
90	200	111	X	FILLER		

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	31/52

1.19. ENREGISTREMENT 52 : ARTICLE LISSAGE (CFBAT52)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CCODIR	Code direction	
4	6	3	9	CCOCOM	Code de la commune	
7	16	10	X	INVAR	N° invariant du local	
17	27	11	X	FILLER		espace
28	30	3	X	DNUPEC	N° de la PEV (partie d'évaluation)	
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement	52
33	35	3	X	FILLER		
36	46	11	S(9)	MLBCOM	Quote-part de lissage commune	
47	47	1	X	FILLER		
48	58	11	S(9)	MLBSYN	Quote-part de lissage syndicat	
59	59	1	X	FILLER		
60	70	11	S(9)	MLBCU	Quote-part de lissage inter-co	
71	71	1	X	FILLER		
72	82	11	S(9)	MLBDEP	Quote-part de lissage département	
83	83	1	X	FILLER		
84	94	11	S(9)	MLBTS1	Quote-part de lissage TSE	
95	95	1	X	FILLER		
96	106	11	S(9)	MLBTS2	Quote-part de lissage TSE autre	
107	107	1	X	FILLER		
108	118	11	S(9)	MLBTAS	Quote-part de lissage TASA	
119	119	1	X	FILLER		
120	130	11	S(9)	MLBGEM	Quote-part de lissage GEMAPI	
131	131	1	X	FILLER		
132	142	11	S(9)	MLBTOM	Quote-part de lissage TEOM	
143	143	1	X	FILLER		
144	154	11	S(9)	TBFPAS	Pas de lissage du local	
155	155	1	X	FILLER		
156	157	2	X	CCLACT	Activité de création ou de la modification la plus récente d'un des lissages	Ajouté au D4 2018
158	200	43	X	FILLER		

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	32/52

1.20. ENREGISTREMENT 53 ET 54 : ARTICLE PLANCHONNEMENT BASES (CFBAT53)

Article 54 pour le planchonnement de base brute (données déchargées de la PHREV) et article 53 pour le planchonnement de base avec les planchonnements des exonérations valides (calcul = VALPLAF de l'article 54 - Σ (VALPLAF des articles 32), pour chaque collectivité)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CCODIR	Code direction	
4	6	3	9	CCOCOM	Code de la commune	
7	16	10	X	INVAR	N° invariant du local	
17	27	11	X	FILLER		espace
28	30	3	X	DNUPEC	N° de la PEV (partie d'évaluation)	
31	32	2	X	CENR	Code enregistrement	53 ou 54
36	95	60		TABPLAF	Occurs 5 1 : Commune, 2 : Département 3 : TSE 4 : GC 5 : TEOM	
36 48 60 72 84	36 48 60 72 84	1	X	FILLER		
37 49 61 73 85	46 58 70 82 94	10	9	VALPLAF	Planchonnement des bases (brutes pour l'article 54, avec exos pour l'article 53)	
47 59 71 83 95	47 59 71 83 95	1	X	FILLER		
96	97	2	X	CCPACT	Activité de création ou de la modification la plus récente d'un des planchonnement	Ajouté au D4 2018
98	98	1	X	FILLER		
99	106	8	X	JDAPCH	Date du dernier calcul planchonnement	
107	107	1	X	FILLER		
108	108	1	X	TOPART	Top local ART	
109	109	1	X	FILLER		
110	113	4	9	JANART	1ere annee application pseudo-plan-chonnement	
114	114	1	X	FILLER		
115	115	1	X	GMJART	Top maj planch locaux 'art' phrev	

Date 26/06/24 Orcade 73b	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
		REV		FBAT	33/52

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
116	116	1	X	FILLER		
117	126	10	S9	VALPLAF-TFC	Planchonnement TFC (= Planch commune avant recalcul de la redescende de la part départementale)	
127	200	74	X	FILLER		

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	34/52

1.21. ENREGISTREMENT 60 : ARTICLE DESCRIPTIF DE DÉPENDANCES (CFBAT60)

de	à	long	format	Nom	Description	Valeurs constantes
1	2	2	X	CCODEP	Code département	
3	3	1	X	CCODIR	Code direction	
4	6	3	9	CCOCOM	Code de la commune	
7	16	10	X	INVAR	N° invariant du local	
17	27	11	X	FILLER		espace
28	30	3	X	DNUPEV	N° de la PEV (partie d'évaluation)	
31	32	2	X	CCOENR	Code enregistrement	60
33	35	3	X	DNUDES	N° ordre du descriptif DNE	001,002,...
36	99				Données du DNE	
36	41	6	9	DSUDEP	Surface réelle	
42	43	2	X	CCONAD	Nature de la dépendance	cf. Annexe 19
44	49	6	X	ASITET	Localisation	
44	45	2	X	DDBAT	N° de bâtiment	
46	47	2	X	DDESC	N° entrée	
48	49	2	X	DDNIV	Niveau	
50	54	5	X	ACAGED	Caractéristiques générales dépendances	
50	51	2	X	DMATGM	Matériaux des gros murs. Si un seul type de matériau utilisé, alors, le 2 nd caractère = 0	cf. Annexe 15
52	53	2	X	DMATTO	Matériaux des toitures	cf. Annexe 15
54	54	1	X	DETENT	Etat d'entretien	cf. Annexe 15
55	68	14	X	AELCDD	Eléments confort dépendances	
55	55	1	X	GEAULC	Présence d'eau	
56	56	1	X	GELELC	Présence d'électricité	
57	57	1	X	GCHCLC	Chauffage central	
58	59	2	X	DNBBAI	Nombre de baignoires	
60	61	2	X	DNBDOU	Nombre de douches	
62	63	2	X	DNBLAV	Nombre de lavabos	
64	65	2	X	DNBWC	Nombre de WC	
66	68	3	9	DEQTLC	Total des équivalences superficielles	
69	76	8	X	ACREDD	Critères évaluation dépendances	
69	70	2	9	DCIMLC	Coefficient de pondération si la dépendance n'est pas à évaluation distincte le coefficient est compris en 1,0 et 0,2 (9V9)	1,0 0,2 à 0,6
71	73	3	9	DCETDE	Coefficient d'entretien avant révision (Etat de la construction)	cf. Annexe 6
74	76	3	9	DCSPDE	Coefficient de situation particulière, avant révision (S9V99)	cf. Annexe 6
77	200	124	X	FILLER		

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	35/52

2. ANNEXES

2.1. ANNEXE 1 : MÉTHODE D'ÉVALUATION (CCOEVA)

A	Méthode comptable
B	Evaluation par bail
C	Evaluation par comparaison
D	Evaluation par voie d'appréciation directe
E	Evaluation par barème des transformateurs et appareils à gaz
T	Evaluation tarifaire (Si révision votée)

2.2. ANNEXE 2 : TYPE DE LOCAL (DTELOC)

1	Maison
2	Appartement
3	Dépendance
4	Local Industriel ou Commerce
8	Locaux de groupe 4. Evaluation tarifaire (liée à la révision)

2.3. ANNEXE 3 : CONSTRUCTION PARTICULIÈRE (CCOPLC)

' '	Construction non particulière
'U'	Chute d'eau, barrage
'V'	Construction édifiée sur le domaine public
'W'	Construction édifiée sous le domaine public
'X'	Voies ferrées établies sur le terrain d'autrui ou sur le domaine public et dont le sol ne forme pas une parcelle
'Y'	Construction édifiées au-dessous de terrains figurant au plan (Caves,...)
'Z'	Construction sur sol d'autrui
'R'	Construction sur sol d'autrui lors de la reprise de MAJIC1

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	36/52

2.4. ANNEXE 4 : CODE NATURE DE LOCAL (CCONLC)

CCONLC	Signification
AP	Appartement
AT	Shelters des antennes téléphones
AU	Voies et éléments (ex. : péage) construits sur une autoroute
CA	Commerce sans boutique
CB	Local divers
CD	Dépendance commerciale
CH	Chantier
CM	Commerce avec boutique
DC	Dépendance lieux communs (pour les locaux commerciaux)
DE	Dépendance bâtie isolée (ex. : garage)
DM	Dépendance maison (créée en 2021 pour éclatement des locaux H)
DA	Dépendance appartement (créée en 2021 pour éclatement des locaux H)
LC	Local commun (ex. : local à vélos)
MA	Maison
ME	Maison exceptionnelle
MP	Maison partagée par une limite territoriale
PP	Port de plaisance
SM	Sol de maison (cas de construction sur sol d'autrui)
U	Établissement industriel (évalué par méthode comptable)
U1	Gare
U2	Gare : triage
U3	Gare : atelier matériel
U4	Gare : atelier magasin
U5	Gare : dépôt – titulaire
U6	Gare : dépôt – réel
U7	Gare : matériel transport
U8	Gare : entretien matériel roulant
U9	Gare : Station usine
UE	Transformateur électrique HBTA
UG	Appareil à gaz
UN	Usine nucléaire
US	Établissement industriel (évalué par méthode particulière)

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	37/52

VALEURS POSSIBLES POUR LE CODE NATURE DU LOCAL (CCONLC)	
Si DTELOC =:	Alors CCONLC peut être = à :
1	'MA' - 'SM' - 'MP'
2	'MP' - 'SM' - 'AP'
3	'DE' - 'MP' - 'SM' - 'LC'
4	'CM' - 'CA' - 'CD' - 'MP' - 'AU' - 'SM' - 'CH' - 'CB' - 'ME' - 'U' - 'US' - 'UE' - 'UG' - 'U1' - 'U2' - 'U3' - 'U4' - 'U5' - 'U6' - 'U7' - 'U8' - 'U9' - 'AT' - 'PP'

Pour les DOM :

DTELOC = 5 correspond à DTELOC = 1

DTELOC = 6 correspond à DTELOC = 2

DTELOC = 7 correspond à DTELOC = 3

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	38/52

2.4.1. Correspondance des groupes et sous groupes

VALEURS POSSIBLES DU CODE SOUS-GROUPE (CCOSGB)	
Si CCOGRB = :	Alors CCOSGB peut être = à :
1 Immeuble à usage d'habitation (A l'exception de ceux du groupe 2)	'MAI' Maison 'APP' Appartement 'DEP' Dépendance 'SOL' Sol 'DAG' Dépendance d'agrément 'EXC' Maison d'exception
2 Immeuble à usage d'habitation et leurs dépendances qui appartiennent à des organismes HLM et dont les locaux sont attribués sous condition de ressources	'MAI' Maison 'APP' Appartement DEP' Dépendance
3 Immeuble à usage professionnel commercial (A l'exception de ceux du groupe 4)	'MAG' Magasin 'ATE' Atelier 'BUR' Bureau 'HOT' Hôtel 'DEP' Dépôt 'SPE' Salle de spectacles 'CLI' Clinique 'IND' Etablissement industriel 'ENS' Etablissement industriel 'SOL' Etablissement industriel 'EXC' Locaux divers
4 Immeubles industriels appartenant aux entreprises astreintes aux obligations définies à l'article 53a du code général des impôts	' ' Il n'y a pas de sous-groupe pour les locaux du groupe 4

2.5. ANNEXE 4 - CATÉGORIE DU LOCAL

Une nomenclature type a été élaborée au niveau réglementaire. Elle prévoit huit catégories repérées par 2 caractères.

La classification communale consiste à rechercher parmi ces huit catégories, celles qui sont représentées dans la commune.

Pour ce faire, il est fait référence à quatre critères physiques déterminés à l'échelon national et adaptés à la situation locale :

- ↺ Caractère architectural de l'immeuble
- ↺ Qualité de la construction
- ↺ Distribution du local
- ↺ Equipement

La catégorie établie lors de la création du local, ne peut être rectifiée que par la prise en charge d'une nouvelle déclaration.

Elle est aussi reproduite dans la partie 'évaluation' du local où sa modification ne peut être opérée que par voie de rectification.

Les catégories de la nomenclature générale sont représentées par les chiffres : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	39/52

Lorsque des catégories intermédiaires figurent dans la classification communale, elles sont codifiées comme suit :

1M, 2M, 3M, 4M, 5M, 6M, 7M. (par exemple '4M' représente une catégorie intermédiaire entre la '4' et la '5').

Catégorie	Maison individuelle		Appartement		Dépendance	
	Habitat	Professionnel	Habitat	Professionnel	Dépendance	Élément de pur agrément
Types	De 1X à 8X	De 1X à 8X	De 1X à 8X	De 1X à 8X	De AX à DX	De AA à DA
Intermédiaires	De 1M à 7M	De 1M à 7M	De 1M à 7M	De 1M à 7M	De AM à CM	De AS à CS

Le caractère 'X' peut prendre les valeurs : espace, 3, 4, 5, 6 ou 7.

Ces valeurs représentent une proportion de la catégorie supérieure combinée avec une proportion de la catégorie inférieure conformément aux indications suivantes :

Code	Proportion dans la catégorie	
	Supérieure	Inférieure
3	$\frac{3}{4}$	$\frac{1}{4}$
4	$\frac{2}{3}$	$\frac{1}{3}$
5	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$
6	$\frac{1}{3}$	$\frac{2}{3}$
7	$\frac{1}{4}$	$\frac{3}{4}$

Exemple : Le code 53 s'applique à un local qui doit être classé pour $\frac{3}{4}$ en catégorie '5' et pour $\frac{1}{4}$ en catégorie '6'.

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	40/52

2.6. ANNEXE 5 : NATURE DE L'OCCUPATION (DNATLC)

'D'	Local occupé par le propriétaire (uniquement pour les DOM)
'V'	Local vacant
'P'	Local occupé par le propriétaire ou l'usufruitier
'L'	Local occupé par une personne autre que le propriétaire ou l'usufruitier
'T'	Local loué, non affecté à l'habitation (soumis à la TVA)

2.7. ANNEXE 6 : CODE NATURE CHANGEMENT ÉVALUATION (DNATCG)

'AC'	Addition de construction
'CA'	Changement d'affectation
'CC'	Changement de consistance
'CN'	Construction nouvelle
'ME'	Modification des critères d'évaluation
'DP'	Démolition partielle
'DT'	Démolition totale
'RE'	Rectification d'évaluation
'RD'	Rectification de date
'CE'	Changement de méthode d'évaluation
'NL'	Nouveau local

2.8. ANNEXE 7 : INDICATEUR DE PRÉSENCE DE BUREAUX (FBURX)

0	Local passible ni de la TSBCS ni de la TSS
1	Local passible de la TSBCS uniquement
2	Local passible de la TSS uniquement
3	Local passible de la TSBCS et de la TSS

2.9. ANNEXE 8 : INDICATEUR IMPOSITION OM (GIMTOM)

Blanc	Imposable TEOM
'E'	Exonération de TEOM de droit pour les locaux - en exonération NI, EP, CD, CR, DR autre que les locaux d'habitation - de code nature U, US, UE, UG, U1 à U9, AU - loués par des personnes publiques et affectées à un Service public
'D'	Exonération TEOM sur délibération de la Collectivité gestionnaire de TEOM (locaux a usage industriel ou commercial, locaux dotés d'un incinérateur)
'V'	Local d'habitation en exonération permanente EP/CD/CR/DR sans fonctionnaire logé (vacants)

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	41/52

2.10. ANNEXE 9 : CODE AFFECTATION (CCOAFF)

A	Local passible de TH
B	Bâtiment industriel (lié à CCOEVA = A ou E)
C	Commerce (autre bien non passible de la taxe d'habitation)
E	Locaux commerciaux et biens divers non passibles de la TH ni de la TP
H	Local à usage d'habitation (DTELOC = 1, 2, ou 3)
K	Locaux administratifs non passibles de la taxe d'habitation
L	Hôtel
P	Local à usage professionnel (DTELOC = 1, 2, ou 3)
S	Bien divers passible de la taxe d'habitation
T	Terrain industriel (lié à CCOEVA = A ou E)
(S et C concernent les locaux commerciaux et les biens divers) (T et B sont relatifs aux locaux industriels)	

2.10.1. Code affectation / Méthode d'évaluation / type de local

Type imprimé	Déclarations loc. communs R		Déclaration appartements H2			Déclaration maisons H1		
	LC	LC	AP DE	AP DE	AP DE	MA DE	MA DE	MA DE
Nature local	LC	LC	AP DE	AP DE	AP DE	MA DE	MA DE	MA DE
Code affectation	H P	H P	H	P	H P	H	P	H P
Evaluation	C	C	C		C	C		C
Procès verbal	HA	HA	HA		HA	HA		HA
	HB	HB	HB		HB	HB		HB
	HC	HC	HC		HC	HC		HC

	HM	HM	HM		HM	HM		HM

2.11. ANNEXE 10 - LES COEFFICIENTS

2.11.1. Le coefficient d'entretien

Le coefficient d'entretien doit correspondre à l'état d'entretien de la construction tel qu'il est constaté par l'auxiliaire communal à la suite de la vérification des données des déclarations H1 ou R. On rappelle que pour l'appréciation de ce coefficient d'entretien, les principaux points qui doivent à cet égard retenir l'attention concernent :

- Le gros œuvre
- Les couvertures et terrasses
- Le ravalement des façades
- Les menuiseries extérieures

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	42/52

- Les parties communes pour les immeubles collectifs.

Un simple examen de l'immeuble devrait être suffisant pour se former une opinion judicieuse sur l'état d'entretien du gros œuvre. Pour les autres points (couverture, charpente, etc...), l'état d'entretien, lorsqu'il ne peut pas être apprécié en toute connaissance de cause, sera présumé, sauf preuve contraire, correspondre à celui du gros œuvre.

On notera que dans un immeuble collectif, tous les locaux situés dans un même bâtiment principal doivent, le plus souvent, recevoir le même coefficient d'entretien.

Par mesure de simplification, le coefficient d'entretien est indiqué en faisant abstraction de la virgule. Compte tenu de la place limitée dont dispose le service, il a paru expédient, pour éviter les erreurs de virgule et une confusion possible entre les virgules et le chiffre 1, de multiplier par cent les différents coefficients du correctif d'ensemble. La réfaction nécessaire interviendra lors du calcul de la surface pondérée.

DETENT	ETAT D'ENTRETIEN DES HABITATIONS		COEFFICIENTS	
				DCETL / PCEREC / DCETDE
1	BON	Construction n'ayant besoin d'aucune réparation	120	1,20
2	ASSEZ BON	Construction n'ayant besoin que de petites réparations	110	1,10
3	PASSABLE	Construction présentant malgré un entretien régulier, des défauts permanents dus à la vétusté sans que ceux-ci compromettent les conditions élémentaires d'habitabilité	100	1,00
4	MEDIOCRE	Construction ayant besoin de réparations d'une certaine importance, encore que localisées.	90	0,90
5	MAUVAIS	Construction ayant besoin de grosses réparations dans toutes ses parties.	80	0,80
	INDEFINI	Non défini	Espace	Espace

2.11.2. Le coefficient de situation générale

Le coefficient de situation générale est déterminé en fonction de la zone d'habitation où est situé le local. Cette zone a été délimitée en accord avec la commission communale des impôts directs sur le procès-verbal des opérations.

Le report du coefficient de situation générale peut donc, le cas échéant, être fait au bureau.

2.11.3. Le coefficient de situation particulière

Le coefficient de situation particulière est apprécié sur place par l'auxiliaire communal. on rappelle que pour la détermination du coefficient de situation particulière sont notamment pris en compte :

Les avantages tenant :

- A la présence de larges voies d'accès et d'espaces immédiats très bien aménagés
- A la présence de vues de qualité
- A une très bonne exposition du local.

Les inconvénients tenant :

- A un accès difficile ou particulièrement incommode
- A l'absence d'espaces libres immédiats
- A l'existence de vues très limitées ou particulièrement déplaisantes
- A une mauvaise exposition du local
- A la présence d'odeurs

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	43/52

- A l'éloignement par rapport au point d'eau le plus proche lorsque le local ne possède pas l'eau courante, etc....

Appréciation de la situation	Coef. de situation générale DCSGLC	Coef. de situation particulière (DCSPLC)/ (PCSPR)/ (PSPREC) / (DCSPDE)
Situation excellente, offrant des avantages notoires sans inconvénients marquants	+10	+10
Situation bonne, offrant des avantages notoires en partie compensés par certains inconvénients	+5	+5
Situation ordinaire, n'offrant ni avantages ni inconvénients ou dont les uns et les autres se compensent	0	0
Situation médiocre, présentant des inconvénients notoires en partie compensés par certains avantages	-5	-5
Situation mauvaise, présentant des inconvénients notoires sans avantage particulier	-10	-10

2.11.4. Le coefficient d'ascenseur (DCRALC)

Le coefficient d'ascenseur, réservé aux locaux des immeubles collectifs, est déterminé en tenant compte du niveau où est situé le local, conformément au barème ci-après :

Niveau du local	Coefficient à retenir	
	Immeuble avec ascenseur	Immeuble sans ascenseur
6 ^{ème} et au-dessus	+5	-15
5 ^{ème}	+5	-10
4 ^{ème}	+5	-5
3 ^{ème}	+5	0
2 ^{ème}	+5	0
1 ^{er}	0	0
Rez-de-chaussée	0	0

2.12. ANNEXE 11 : NATURE DE L'EXONÉRATION PERMANENTE (GNEXPL)

'NI'	Non imposable
'EP'	Exonération permanente (uniquement pour biens d'Etat)
'CM'	Exonération des parts communale, TSE et TEOM pour un immeuble appartenant à une commune et situé sur le territoire d'une autre commune appartenant à la métropole de Lyon
'CR'	Exonération ne portant pas sur la part départementale
'DM'	Exonération des parts intercommunale, départementale, TSE et TEOM pour un immeuble appartenant à une commune et situé sur le territoire d'une autre commune appartenant à la métropole de Lyon
'DR'	Exonération ne portant pas sur la part communale
'GM'	Transfert de propriétés bâties par l'État aux grands ports maritimes affectées à un service public ou d'utilité générale et non productifs de revenus
'PP'	Dans le cas où la PEV dépend d'un local appartenant à un lot indivis

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	44/52

2.13. ANNEXE 12 : CODE DE L'OCCUPANT (CCTHP)

B	Locaux meublés à usage d'habitation faisant l'objet de locations occasionnelles permanentes ou saisonnières (TH)
D	Division fiscale (TP) ou local démoli (TH)
F	Fonctionnaire logé (TH)
G	Occupation à titre gratuit (TH)
L	Occupation par un locataire (TH)
N	Local dépendance non imposable(TH)
P	Occupation par le propriétaire (TH)
R	Occupation par un artisan exonéré (TP)
T	Local imposé à la taxe professionnelle (TH)
U	Utilisation commune (TP)
V	Local vacant
X	Occupation par bail rural (TH)
' '	Non défini

2.14. ANNEXE 13 - LES EXONÉRATIONS TEMPORAIRES (GNEXTL)

GNEXTL	Signification
AD	Droit commun (2 ans) – addition de construction
AE	Exonération de 20 ans en faveur des logements sociaux qui respectent un certain nombre de normes environnementales pour additions de constructions
AF	2 ans pour addition de construction avec prêt conventionne, PAP ou PLA
AG	Exonération à durée variable pour contrat de partenariat avec une personne publique (addition de construction) – article 1382 1° bis
AK	Exonération de 20 ans pour les logements intermédiaires loués dans les conditions de l'article 279-0 bis A (addition de construction) – art. 1384-0 A du CGI
AL	Exonération de 15 ans pour logements sociaux (AC)
AM	=> AD des locaux commerciaux sur le territoire de la Ville de Paris
AP	Exonération annuelle pour installation antipollution
AQ	Exonération de 15 ans pour addition de construction antérieure au 01/01/1973 (supprimée au D2 2023)
AS	Abattement de 30 % pour les locaux sociaux situés dans les DOM et équipés contre les risques naturels
AT	Exonération de 30 ans pour les logements sociaux respectant certains critères de qualité environnementale (addition de construction)
AU	Exonération de 25 ans pour les logements financés au moyen de prêts aidés par l'État (addition de construction)
AV	Exonération de 25 ans pour les logements financés au moyen de prêts aidés par l'État (addition de construction)
AW	Exonération de 25 ans pour les logements financés au moyen de prêts aidés par l'État (addition de construction)
AY	Exonération de 15 ans pour logements sociaux (AC)
AZ	Exonération de 30 ans pour les logements sociaux respectant certains critères de qualité environnementale (addition de construction).
BD	Exonération sur délibération des 50 % restant des locaux pour les établissements situés dans les BUD (Nord Pas-de Calais) et les ZDP (Corse) : attention s'applique sur la base d'imposition
BE	Local situé dans un bassin d'emploi à redynamiser. Article 1383 H du CGI.
BH	Locaux à usage de bureau transformés en habitation principale
BS	Abattement de 30% pour les logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire
BU	Exonération de droit de 50 % des locaux pour les établissements situés dans les BUD (Nord Pas-de Calais) et

Date 26/06/24 Orcade 73b	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
		REV		FBAT	45/52

GNEXTL	Signification
	les ZDP (Corse) : attention s'applique sur la base d'imposition
CE	Abattement de 5 ans pour cession relevant de l'article 1388 sexies du CGI (Mayotte)
D	Personne âgée et non imposable à l'impôt sur le revenu
DF	Exonération pour bâtiment déshydratation des fourrages.
DO	Exonération spécifique des DOM prévue à l'article 330 de l'annexe II au CGI
EA	Exonération économiquement faible (ECF) – type A
EC	Exonération économiquement faible (ECF) – type C
EE	Exonération économiquement faible (ECF) – type E
EF	Exonération économiquement faible (ECF) – type F
EI	Exonération pour les jeunes entreprises innovantes
EN	Exonération entreprise nouvelle.
ES	Exonération pour les équipements souterrains indissociables des casiers des installations de stockage de déchets non dangereux
EW	Exonération ECF de droits acquis
E1	Exonération ECF de droit commun – 100 % – 1ère année
E2	Exonération ECF de droit commun – 100 % – 2° année
E3	Exonération ECF de droit commun – 67 % – 3° année
E4	Exonération ECF de droit commun – 33 % – 4° année
G	Exonération économiquement faible (ECF) – type G
GP	Grand port maritime
GS	Exonération pour groupement de coopération sanitaire
G1	Transfert de propriétés bâties par l'État aux grands ports maritimes non affectés à un service public ou d'utilité générale ou productifs de revenu – 1ère année – 100 %
G2	Transfert de propriétés bâties par l'État aux grands ports maritimes non affectés à un service public ou d'utilité générale ou productifs de revenu – 2° année – 100 %
G3	Transfert de propriétés bâties par l'État aux grands ports maritimes non affectés à un service public ou d'utilité générale ou productifs de revenu – 3° année – 75 %
G4	Transfert de propriétés bâties par l'État aux grands ports maritimes non affectés à un service public ou d'utilité générale ou productifs de revenu – 4° année – 50 %
G5	Transfert de propriétés bâties par l'État aux grands ports maritimes non affectés à un service public ou d'utilité générale ou productifs de revenu – 5° année – 25 %
HU	Exonération de 15 ans pour logements sociaux acquis ou aménagés
HY	Exonération de 25 ans pour logements sociaux acquis ou aménagés
LA	Durée variable – totale ou partielle – PLA
LE	Exonération de 15 ans pour les logements acquis avec l'aide de l'État en vue de leur location
LG	Exonération établissements publics supérieurs sous contrat avec des sociétés dont le capital est entièrement public.
LI	Exonération de 15 ans pour les logements sociaux acquis d'un organisme mentionné à l'article L 411.5 du Code de la construction et de l'habitation.
LM	Local situé dans une zone de revitalisation rurale. Article 1383 E bis du CGI.
LR	Durée variable – totale ou partielle habilitation
LW	Exonération de 25 ans pour les logements acquis avec l'aide de l'État en vue de leur location.
LY	Prorogation de 10 ans de l'exonération « LE » prévue à l'art. 1384 C du CGI
MA	Exonération Mayotte : minoration de 60% des locaux d'habitation
MB	Abattement en faveur des boutiques et magasins situés hors d'un ensemble commercial et dont la surface principale est inférieure à 400m ² (de 1 à 15%) : attention s'applique sur la base d'imposition
MS	Maison de santé
ND	Droit commun (2 ans) – construction nouvelle
NE	Exonération de 20 ans en faveur des logements sociaux qui respectent un certain nombre de normes

Date 26/06/24 Orcade 73b	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
		REV		FBAT	46/52

GNEXTL	Signification
	environnementales pour constructions nouvelles
NF	2 ans pour construction nouvelle avec prêt conventionne, PAP ou PLA
NG	Exonération à durée variable pour contrat de partenariat avec une personne publique (construction nouvelle) – article 1382 1° bis
NK	Exonération de 20 ans pour les logements intermédiaires loués dans les conditions de l'article 279-0 bis A (construction nouvelle) – art. 1384-0 A du CGI
NL	Exonération de 15 ans pour logements sociaux (CN)
NM	=> ND des locaux commerciaux sur le territoire de la Ville de Paris
NQ	Exonération de 15 ans pour construction nouvelle antérieure au 01/01/1973 (supprimée au d2-2023)
NT	Exonération de 30 ans pour les logements sociaux respectant certains critères de qualité environnementale (construction nouvelle)
NU	Exonération de 25 ans pour les logements financés au moyen de prêts aidés par l'État (construction nouvelle)
NV	Exonération de 25 ans pour les logements financés au moyen de prêts aidés par l'État (construction nouvelle)
NW	Exonération de 25 ans pour les logements financés au moyen de prêts aidés par l'État (construction nouvelle)
NY	Exonération de 25 ans pour logements sociaux (CN)
NZ	Exonération de 30 ans pour les logements sociaux respectant certains critères de qualité environnementale (construction nouvelle)
P1	Abattement 1 ^{ère} année sur outillages, équipements et installations spécifiques de manutention portuaires (100 %).
P2	Abattement 2 ^e année sur outillages, équipements et installations spécifiques de manutention portuaires (100 %)
P3	Abattement 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e années sur outillages, équipements et installations spécifiques de manutention portuaires (75, 50 et 25 %)
PC	Exonération de 5 ans pour locaux situés dans un pôle de compétitivité – art. 1383 F du CGI
PE	Prolongation a durée variable d'exonération de droit commun
PI	Locaux situés sur des terrains pollués dans le périmètre d'un projet d'intérêt général
QP	Locaux commerciaux situés dans un quartier prioritaire
QV	Locaux HLM se situant dans un quartier prioritaire
RC	Exonération pour bail à réhabilitation pris à compter du 01/01/2005 – art. 1384 B, 1586 B et 1599 ter E du CGI
RD	Exonération d'au plus 5 ans pour les immeubles situés dans les zones de restructuration de la défense
RF	Requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national acquises par un établissement public foncier
RI	Recherche industrielle
RM	Exonération pour les locaux achevés avant la mise en place d'un plan de prévention des risques miniers. Article 1383 G ter du CGI
RQ	Local achevé avant la mise en place d'un plan de prévention des risques technologiques. Article 1383 G et 1383 G bis du CGI
RT	Abattement de 25 % pour les locaux faisant l'objet d'une convention ou d'un contrat de résidence temporaire – art. 1388 quinquies A du CGI
RW	Local ayant fait l'objet de dépenses destinées à économiser l'énergie. Article 1383-O B et 1383-O B bis du CGI
UM	Exonération de 7 ans pour les usines de méthanisation - art. 1387 A du CGI
ZD/ZF	Loi pour le développement économique de l'outre mer (abattement « zone franche globale d'activité ») Immeuble doit bénéficier abattement 1466 F du CGI ZD : Abattement de 50 % ou 80 % selon année d'imposition / lieu de situation de l'entreprise. ZF : Abattement droits acquis de 40 % ou 70 % pour les années 2019/2020. Attention s'applique sur la base d'imposition
ZL	Transformation local commercial en habitation
ZQ	Abattement de 30 % pour les locaux d'habitation situés dans les immeubles collectifs issus de la transformation de locaux industriels ou commerciaux dans le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville
ZR	Exonération de 15 ans pour locaux situés dans une zone de revitalisation rurale – art. 1383 E du CGI
ZT	Logement topé ZUS
ZV	Exonération de 5 ans pour zone franche urbaine de 3 ^{ème} génération – art. 1384 C bis du CGI

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	47/52

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	48/52

2.15. ANNEXE 14 : NATURE DE DÉPENDANCE (CCONAD)

'BC'	Bûcher
'BD'	Buanderie
'BX'	Box
'CD'	Chambre de domestique
'CL'	Cellier
'CV'	Cave
'DC'	Dépendances locaux communs
'GA'	Garage
'GC'	Grenier/cave
'GP'	Garage/parking
'GR'	Grenier
'JH'	Jardin d'hiver
'PA'	Pur agrément
'PI'	Pièce indépendante
'PK'	Parking
'PS'	Piscine
'RS'	Remise
'SR'	Serre
'TR'	Terrasse
'TT'	Toiture/terrassement

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	49/52

2.16. ANNEXE 15 : CODIFICATION DE L'ÉTAT DE L'IMMEUBLE

PARTIE DE LA CONSTRUCTION	CODES	TYPE DE MATERIAUX
GROS MURS	0	Indéterminé
	1	Pierre
	2	Moellon, Meulière
	3	Béton
	4	Brique
	5	Aggloméré
	6	Bois
TOITURES	9	Autres Matériaux
	0	Indéterminé
	1	Tuile
	2	Ardoises
	3	Zinc, aluminium
ETAT D'ENTRETIEN DE LA CONSTRUCTION (DETENT)	4	Béton
	5	Autres matériaux
	1	Bon
	2	Assez bon
	3	Passable
4	Médiocre	
5	Mauvais	

En règle générale, un seul caractère figure pour caractériser les gros murs et les toitures ; les zones utilisées dans le fichier permettant chacune deux caractères.

Aussi est-il possible de trouver ces zones servies par deux caractères signifiant qu'il existe deux types de matériaux employés.

Date 26/06/24 Orcade 73b	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
		REV		FBAT	50/52

2.17. ANNEXE 16 : DORGDC (SOURCE DU CHANGEMENT D'ÉVALUATION)

1	Déclaration rédigée par le propriétaire
2	Déclaration rédigée par le service
4	Déclaration vsl rédigée par le propriétaire
5	Déclaration vsl rédigée par le service

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	51/52

3. LES EXTRAITS

	EXTRAITS										
	Etablissements Industriels		Maisons exceptionnelles		Loc. com.. Commerciaux		Sol de maison		Commerce		MT TR
Nature Local	U US U1 à U9		ME		DE		SM		CA CB CD CH CM		UE UG
Affectation	TB		L S C H P K		L S C T B K		L S C H P T B K		L S V S K		T B
Evaluation	C	A B D	C	B D	C	A B D	C	A B D	C	B D	A
Procès-verbal	U01 U02 U04 . . .		E01 E02 E03 . . .		C01 C02 . E01 E02 . U01 U22 . .		C01 C02 . E01 E02 . U01 U02 . .		C01 C02 . E01 E02 . .		

Date 26/06/24	SOUS-DOSSIER : DESCRIPTION DU FICHIER BATI	Appli	Chaîne	Réf	Page
Orcade 73b		REV		FBAT	52/52

4. LES BULLETINS SECONDAIRES

	BULLETINS SECONDAIRES			
	Construction parcelles limite commune		Construction sol d'autrui	
Nature du local	MP		SM	
Affectation	L S C H P T B K		L S C H P T B K	
Evaluation	C	A B D	C	A B D
Procès-verbal	Rien			
	HA.		C01	
	HB1		C02	
	HB2		...	
	E0.		E01	
	E01		E02	
	E02		...	
	U0.		U01	
	U01		U02	
	U02		.	
	C0.		.	
	C0			